



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

veaux

Question écrite n° 122192

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise économique sans précédent que traverse la filière veaux de boucherie, qui pénalise très durement les producteurs concernés. Conscient de ces difficultés, il a bien voulu annoncer lors du congrès de la Fédération nationale bovine la mise en place d'une mission d'audit de cette filière afin de définir les orientations stratégiques pour faire face à ses difficultés. Il le prie de bien vouloir lui préciser si cette mission a rendu ses conclusions et, en tout état de cause, de bien vouloir prendre toutes dispositions visant à aider ces producteurs à maintenir leur activité.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs mois, la filière du veau de boucherie est confrontée à d'importantes difficultés liées à un déséquilibre entre l'offre et la demande de viande de veau, ainsi qu'au renchérissement des coûts de production. Cette situation affecte la rentabilité du secteur et le revenu des éleveurs. Afin de préserver cette filière et de rechercher des voies de solution, une table ronde s'est tenue le 13 avril à l'initiative du ministère de l'agriculture et de la pêche, en présence des représentants professionnels de la filière. À cette occasion, le Conseil général de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAER) a présenté les résultats de sa récente mission réalisée dans le secteur du veau de boucherie à la demande du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il a été recommandé que l'interprofession adopte rapidement un plan permettant de restaurer la compétitivité de la filière et de rétablir les équilibres de marché. Les débats ont fait ressortir la nécessité d'élaborer, dans les meilleurs délais, un cadre interprofessionnel destiné notamment à mieux maîtriser la production et à relancer le secteur, tout en tenant compte de la situation des éleveurs. Dans l'immédiat et afin d'apporter un soutien aux éleveurs de veaux de boucherie en difficulté, une première enveloppe de 200 000 euros a été dégagée au titre du Fonds d'allégement des charges (FAC) pour prendre en charge des intérêts de prêts professionnels des éleveurs à moyen et long terme. En outre, les caisses de mutualité sociale agricole (MSA) ont eu pour instruction de prêter une attention particulière aux éleveurs ainsi en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122192

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3649

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4420